

Commune de SORT en CHALOSSE
COMPTE-RENDU DE SÉANCE Du 26 juin 2024

Membres du Conseil Municipal : 15		En exercice : 15			
Présents : 10		Excusés : 5			
Date de la convocation : 20 juin 2024					
P = présent, E = excusé, A = absent					
Pascal Bernadet	P	Claudine Bergue	E	Anne Marie Henry Martin	E
Sabine Labarbe	P	Christophe Camot	P	Hélène Hincelin	E
Christian Pierre	P	Jérôme Danhil	P	Nicolas Laurède	P
Vincent Marquet	E	Didier Descarpentries	P	Marie-Josée Lubet	P
Frédéric Antonini	P	Jean-Michel Dupouy	E	Graziella Pouysegu	P

Secrétaire de séance : Didier Descarpentries.

Approbation du dernier compte rendu : Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

RIFSEEP :

Suite à la création des deux postes au service périscolaire, monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il convient de mettre à jour la délibération du régime indemnitaire en date du 7 avril 2021, comme suit :

- IFSE :

Cadre d'emploi des ATSEM

C2	- ATSEM Principal : scolaire et périscolaire	6 500
C3	- ATSEM Principal : scolaire et périscolaire	6 000

Cadre d'emploi d'Adjoint d'Animation Territoriaux :

C1	- Adjoint d'animation : service scolaire et périscolaire	6 500
C2	- Adjoint d'animation principal : service scolaire et périscolaire	6 000

- CIA :

Cadre d'emploi des ATSEM

C2	- ATSEM Principal : scolaire et périscolaire	700
C3	- ATSEM Principal : scolaire et périscolaire	700

Cadre d'emploi d'Adjoint d'Animation Territoriaux :

C1	- Adjoint d'animation : service scolaire et périscolaire	700
C2	- Adjoint d'animation principal : service scolaire et périscolaire	700

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les motivations du régime indemnitaire ainsi énoncées, après avis de comité social territorial.

Commune de SORT en CHALOSSE
COMPTE-RENDU DE SÉANCE Du 26 juin 2024

Emplois saisonniers :

Pour faire face à l'accroissement d'activité et aux congés des agents, monsieur le maire propose au conseil municipal l'embauche de contrats saisonniers pendant les mois de juillet et août. Le temps de travail de ces contrats sera de 20 heures par semaine.

A ce jour, deux candidatures sont arrivées en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 20 h/semaine d'adjoint techniques, emploi de catégorie hiérarchique C pour la période du 08 juillet 2024 au 30 août 2024 pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service technique.
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de : espaces verts, petits travaux d'entretien.

Participation à formation :

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Madame Fabienne ROGERO est en formation du BAFD du 22 au 30 juin 2024.

Pour assister à cette formation, obligatoire dans le cadre de ses fonctions, il convient de participer financièrement aux frais d'hébergement engagés, à hauteur de 200 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder un montant forfaitaire de 200 euros à Madame Fabienne Rogero.

Rapport des commissions :

RPI :

Madame Sabine Labarbe informe le conseil municipal que le dernier conseil d'école a eu lieu le mardi 11 juin à Garrey.

Pour la prochaine rentrée, l'effectif sera de 72 élèves, contre 76 en septembre 2023, réparti comme suit :

- PS : 11 et MS : 16 : soit 27 enfants
- GS : 6 et CP : 7 : soit 13 enfants
- CE1 : 8 et CE2 : 6 : soit 14 enfants
- CM1 : 11 et CM2 : 7 : soit 18 enfants

Il y aura une nouvelle enseignante : Madame Laurie Destanque remplacera Madame Virginie Supervie en classe de GS/CP.

En prévision de l'effectif important en petite section, la rentrée des petits se fera sur deux jours : les MS rentreront le lundi 2 septembre et les PS rentreront le mardi 3 septembre.

Communication :

Madame Sabine Labarbe explique au conseil municipal que le prochain bulletin est validé et sera prochainement imprimé.

SIETOM :

Monsieur Christophe Camot explique au conseil municipal que la containérisation est avancée pour l'année 2025. Il convient de prendre rendez-vous avec le SIETOM pour définir les emplacements des nouveaux points tri.

Voirie :

Le passage de l'épaveuse est prévu à partir du 22 juillet prochain.

Commune de SORT en CHALOSSE
COMPTE-RENDU DE SÉANCE Du 26 juin 2024

Bâtiments :

Ecole maternelle :

Le devis de l'entreprise Tailleur de Castelnau a été validé. Il concerne la remise en état des portes : deux portes sur le balcon pour la réfection des points, des serrures 3 points et aussi la remise aux normes de la porte d'entrée avec une crémone pompier.

Le montant des travaux est de 1436.29 € TTC. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances.

Logement Coudane :

Deux devis ont été établis pour le changement et la réfection des dalles en zinc.

JCB Agencement : échange de la totalité des zincs pour un montant de 4 000 € TTC.

L'entreprise Toits Zincs propose le remplacement des angles et la modification des pentes pour un montant de 823.30 € TTC.

Cette dernière proposition a été retenue.

Clôture entre l'atelier communal et l'école :

Deux devis de clôture en grilles rigides ont été demandés.

Les agents communaux installeront la clôture après validation des devis.

DIVERS :

Projet de la nouvelle mairie :

Suite à la réunion de la commission en présence de l'architecte le mercredi 26 juin, certaines modifications ont été demandées. L'architecte fera parvenir les plans modifiés pour valider le projet.

Le lancement de l'appel d'offres est prévu en septembre prochain et le début des travaux au 1^{er} trimestre 2025.

Elections législatives :

Les plannings de présence pour les élections législatives du 30 juin et 7 juillet sont établis.

Déménagement des classes primaires :

Les travaux dans les classes de CP et CE1 commencent le lundi 8 juillet. Monsieur le maire fait appel à des volontaires pour débarrasser les classes le samedi 6 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

